



REGLEMENT DU RUN AND BIKE

03 mars 2019
Havre d'Olonne



Le **Run and Bike** est une épreuve sportive qui se déroule par équipe de 2 concurrents disposant d'un vélo pour 2. Pendant que l'un court, l'autre pédale. Les deux équipiers se passent le vélo de main à la main, ils ne doivent pas être distants de plus de 5 mètres.

Un point de contrôle sera placé au niveau du demi-tour et à 100m de la ligne d'arrivée, les équipiers doivent obligatoirement être ensemble.

Si les catégories se chevauchent c'est la catégorie la plus âgée qui le remporte.

Les épreuves se déroulent principalement sur des parcours avec chemins champêtres et forestiers.

Le port du casque homologué, jugulaire serrée, est obligatoire pendant toute l'épreuve pour les 2 équipiers.

Chaque équipier portera un dossard fixé sur l'avant (fourni par l'organisation).

Prière de vous munir de 3 épingle en 3 points minimum.

Les catégories sont celles de la FFTri.

Présence obligatoire au briefing.

Toute aide extérieur est interdite.

IMPORTANT : Suite à loi relative à la protection de la santé des sportifs, les modalités d'inscriptions dans les courses sont désormais les suivantes :

- Si vous êtes licencié à la FFTri vous devez présenter votre licence au retrait du dossard.

- Les licenciés FFA, FCC, UFOLEP, FFCT sont considérés comme non licenciés et devront d'acquiescer d'un pass' compétition, en revanche ils sont dispensés de présenter un certificat médical si la mention "sport en compétition" est inscrite sur leur licence.

- Vous êtes coureur non licencié : dans ce cas vous devez faire parvenir aux organisateurs, avec votre bulletin d'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du "sport en compétition" ou à la pratique de la "course à pied et du VTT en compétition", datant de moins d'un an. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

L'organisation de l'épreuve est assurée par l'entremise de la FFTri.

Les Licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non-licenciés avec le pass journée. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vols, bris ainsi qu'en cas d'accident provoqué par un mauvais état de santé, l'état du terrain ou au non-respect du règlement.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué et la manifestation est maintenue même en cas de météo défavorable.

Ravitaillement pour tous les participants à l'arrivée.

Par respect pour l'environnement et conformément à la réglementation FFTri, les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours sous peine de disqualification.

Par sa participation au Run and Bike, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image de façon directe ou indirecte sur tous supports et ceci pour une durée illimitée.

Inscription possible par courrier (bulletin à télécharger)

Avec paiement par chèque à l'ordre de : **Les Sables Vendée Triathlon** - 8 rue du Maréchal Leclerc BP 188 – 85105 LES SABLES D'OLONNE Cedex.

Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Inscriptions définitives à réception du dossier complet.

Clôture des inscriptions **le mercredi 27 février 2019 à minuit** ou dès que le nombre maximum de concurrents est atteint.

Informations courses :

Retrait des dossards :

le dimanche 3 mars 2019 à partir de 08h00.

Briefing sur la zone de départ

5 minutes avant chaque départ

9h30 départ épreuve S : 18 km

9h40 : départ épreuve XS 8.30km

11h00 et **11h10** : départ épreuves jeunes.

12h00 : remises de lots par tirage au sort du dossard.



Crédit Mutuel

